

Délibération n° 185 du Comité Syndical

L'an deux mille vingt-trois le vingt et un mars à 10 h 030

Les délégués du comité syndical, légalement convoqués le 15 mars 2023, se sont réunis à Séverac d'Aveyron, sous la Présidence de Monsieur Arnaud VIALA

Etaient présents : Christian NAUDAN, Mélanie BRUNET, André CARNAC, Christiane MARTIN,

Ayant donné procuration : Ms Jean-Luc CALMELLY, Mme Evelyne ESTRISPEAU

Objet : Affectation du résultat 2022

Après avoir examiné le compte administratif 2022, il est demandé au comité syndical de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement.

Compte tenu des résultats suivants :

Résultat de fonctionnement :

⇒ résultat de l'exercice :	- 32 851.80 €
⇒ résultat antérieur reporté :	66 184.46 €
⇒ résultat à affecter :	33 332.66 €

Investissement :

⇒ solde d'exécution d'investissement	684 508.14 €
⇒ solde des restes à réaliser	0.00 €
⇒ besoin de financement	0.00 €

Affectation du résultat :

⇒ affectation en réserve en investissement art 1068	0.00 €
⇒ report en fonctionnement R 002	33 332.66 €

Le comité syndical à l'unanimité des voix compte tenu des excédents réalisés décide de ne pas affecter de résultat

Sens des votes :

Nombre de délégués titulaires en exercice : 9
Nombre de délégués titulaires présents ou représentés : 7
Nombre de suffrages exprimés : 7
Pour : 7 Abstentions : Contre :

Fait et délibéré à Séverac d'Aveyron,
le 21 mars 2023

Le Président,



Arnaud VIALA